[Raffin] FRC.41 28622

Case FRC 24729

LETTRE CIRCULAIRE

Aux Représentans du Peuple, Composant la Convention Nationale.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

NE voulant rien avoir à me reprocher, ayant trouvé les moyens ou secours nécessaires dont j'avois besoin, je viens de faire imprimer les trois pétitions et autres pièces que j'ai déjà envoyées, en manuscrit, à la Convention nationale...

Ces pétitions intéressent tellement toute la République, que je puis assurer, que si, par malheur pour tous, la Représentation nationale refuse de faire usage des moyens qui y sont indiqués, *la Patrie va souffrir les maux les plus affreux.*

Il est donc de ton devoir, Citoyen Représentant, de lire ces pièces, dont je t'envoie un Exemplaire, avec toute

THE NEWBERRY LIBRARY

l'attention et tout l'intérêt que te doit inspirer l'amour de la Patrie, et de ne rien négliger, pour que le Comité de Salut public, â qui celui de correspondance a renvoyé cette affaire, suivant sa lettre du 8 Ventôse dernier, de laquelle je t'envoie aussi copie, fasse son rapport au-plutôt... La chose est d'une très-grande conséquence et d'autant plus pressante, qu'il s'est déjà écoulé près de dix mois, depuis l'envoi de ma première pétition : ainsi, si tu veux prévenir de grands malheurs, et préserver la République *d'une guerre civile, d'une peste et d'une famine, telles qu'il n'y en a jamais eu*, emploie tous les moyens, et agis de tout ton pouvoir, pour que mes pétitions soient de suite rapportées à la Convention.

Sans doute la République et encore plus la Représentation nationale viennent de courir de très-grands dangers; puisque les Comités de Salut public, de sûreté générale et de législation n'ont pas pu

se dissimuler et laisser ignorer, que les ennemis de la Révolution française, ceux que les Comités qualifient, dans différentes Vues, du nom *d'amis de la terreur et de partisans de la royauté*, » ont voulu » dissoudre la Représentation nationale, » et rétablir une domination sanguinaire : » et que la vaste conspiration, qui a » provoqué la révolte du 12 Germinal, » s'étendoit d'un bout de la République » à l'autre et menaçoit de saper tous » les fondemens de la Société civile, » en rétablissant le despotisme des hom- » mes de sang, et en livrant une se- » conde fois, nos malheureuses contrées » au délire atroce d'une poignée de » scélérats stupides.

Mais, Citoyens Représentans, *si des moyens de toute espèce sont multipliés, depuis quelque temps, avec une activité sans exemple, pour vous dissoudre et vous égorger*, (1) c'est uniquement la faute

(1) Rapport fait à la Convention Nationale,

l'ouvrage, même, peut-être de vos Comités de salut public et de correspondance; voici comment.

Le 29 Brumaire dernier, j'adressai un mémoire ou pétition, au Comité de salut public, dans lequel je le prévenois, *que les fanatiques, les aristocrates, les fédéralistes et les Robespierristes* cherchoient à se coaliser, pour renverser la Représentation nationale, et enchaîner la liberté que nous venions de conquérir à si grands prix... Que s'ils négligeoient les avis que je leur donnois, et s'ils n'agissoient promptement avec toute la force et toute la prudence possible, il en seroit fait de la République; puisqu'elle étoit sur le point de se précipiter, elle même, dans le cahos de la plus affreuse anarchie... Que pour prévenir ce malheur

---

aux noms des Comités de Salut public, de sûreté générale et de liquidation, par Marie-Joseph Chenier, député du Département de Seine et Oise, le 21 germinal dernier.

il falloit 1.° destituer en général tous les membres des Corps-constitués qui avoient été mis en place par la faction Robespierre. 2.° faire exécuter le plan que j'avois donné dans ma pétition à la Convention, adressée à son Président, le 20 Pluviôse de l'an second de la République; *et mettre la force armée de l'intérieur, entre les mains des bons Citoyens, payant depuis cinquante jusqu'à deux cents livres de charges.* 3.° Faire arrêter toutes les personnes qui avoient influencé et mené les sociétés populaires, de même que tous les chefs du parti Robespierre. 4°. Donner pouvoir aux tribunaux criminels des Départemens, de juger promptement les coupables ; avec cette restriction, cependant, que leurs jugemens, portant la peine de mort, ne pourroient point être mis à exécution, qu'après avoir été révisés et approuvés par une Commissions qui auroit été, à cet effet, établie à Paris et présidée par un Représentant. 5.° Envoyer dans les Départemens des

délégués, hommes fermés et qui, la loi à la main, fussent capables de faire plier tous les partis des brigands et contrerévolutionnaires, et par suite faire renaître le bon ordre.

Le 7 Frimaire, aussi dernier, j'adressai une lettre, joint la copie de différentes pièces, au même Comité, afin de le déterminer à ne rien négliger, *pour prévenir et éviter les malheurs dont la République, et sur-tout la fameuse Ville de Paris, étoit menacée...* dans cette lettre je leur disois.. „ prévenez ces malheurs „ par votre exactitude à remplir vos „ devoirs, qui sont tels que vous ne „ devez jamais négliger aucun des avis „ qui vous sont donnés, surtout lorsque „ ces avis intéressent tous les véritables „ bons Citoyens.

Le 29 du même mois de Frimaire, „ je leur écrivis encore pour leur dire „ que, conformément à la note que j'avois „ mis au bas du mémoire ou pétition „ que je leur avois adressé, je venois

» d'envoyer au Président de la Conven-
» tion le détail des malheurs dont nous
» étions menacés. Je leur disai que leur
» intérêt personnel leur faisoit une loi
de faire tous leurs efforts pour prévenir
ces malheurs. *Que le danger étoit évident et des plus grands, et que par conséquent, il demandoit un prompt et salutaire remède....* Que s'ils méprisoient mes avis, ils pourroient fort bien être les premières victimes... Que mon devoir étoit de les en prévenir; comme le leur étoit de ne rien négliger.

Le même jour 29 Frimaire, j'envoyai effectivement, sous l'adresse du Président, ledit mémoire ou pétition, contenant le détail de partie des écarts que les ennemis de la révolution avoient su faire faire à la Convention... Je prévenois que la négligence qu'on portoit *à réprimer le parti Robespierre; à les punir; ou tout au moins, à les mettre hors d'état de pouvoir nuire*, nous exposoit à une guerre civile et par suite exposoit la

République et encore plus la Représentation nationale, à des très-grands dangers. Je prévenois que les Robespierres étoient en très-grand nombre dans le sein même de la Convention ; dans toutes les Administrations et dans les Sociétés populaires. Que les Représentans envoyés en mission dans les Départemens, n'ayant pas tous pris les mesures nécessaires pour mettre ce parti sanguinaire, hors d'état de pouvoir nuire ; plusieurs ayant même suivi une marche qui sembloit les favoriser et les fortifier, il étoit plus qu'urgent que la Convention nationale décretat 1°. Que tous les membres de la Convention qui avoient fait de discours pour faire rendre les lois Robespierristes ; ensemble tous ceux qui avoient été envoyés en mission pour les faire exécuter, et enfin tous les membres des Comités de salut public et de sûreté générale, du règne de Robespierre, seroient de suite mis en état d'arrestation et présentés au tribunal révolutionnaire, pour y être

jugés. 2°. Que l'accusateur public seroit tenu de poursuivre, etc. etc. 3°. Que le tribunal criminel, de chaque Département, seroit en même temps tribunal révolutionnaire, etc. etc. 4°. qu'il seroit créé dans Paris une Commission de vingt-un membre, pour reviser et prouver, s'il y avoit lieu, les jugemens des dits Tribunaux, lorsqu'ils porteroient la peine de mort. 5°. Qu'aucun Représentant du Peuple ne pourroit être puni de mort, ni d'aucune autre peine, qu'après que son jugement auroit été approuvé par la Convention Nationale. Que tout de même, aucun autre particulier ne pourroit être punis de mort, qu'après que son jugement auroit été approuvé par ladite Commission de vingt-un. 6°. Que tout bon Citoyen seroit tenu de dénoncer etc. etc. 7°. Que tous les Membres des Corps constitués, qui avoient été mis en place par la faction Robespierre, seroient de suite destitués, etc. etc. 8°. Que la force armée de l'intérieur, seroit

mise entre les mains des bons Citoyens, etc. etc. 9°. Qu'après ledit désarmement fait, ceux des Citoyens désarmés, ou qui ne seroient pas de la classe de ceux qui doivent l'être, qui seroient trouvés en armes, de quelque espèce que ce fut, seroient poursuivis criminellement, et pourroient être condamnés à la peine de mort. 10. Qu'il seroit de suite envoyé, dans chaque département, un Représentant du Peuple, homme ferme, etc. etc.

Le dix-huit Pluviôse dernier, j'envoya aussi une lettre ou pétition, sous l'adresse *des Représentans du Peuple, composant la Convention Nationale*; dans laquelle je prévénois que les pétitions et instructions qui intéressent toute la République, étoient méprisées et mises de côté; et que par une fatalité inouie, on ne mettoit sous les yeux de la Convention, que celles qui étoient tout au moins indifférentes... Que j'avois adressé plusieurs observations au Comité de Salut

public et à la Convention. Que ces observations étoient de la plus grande importance ; puisqu'il n'y avoit pas d'autres moyens capables de délivrer la République de la *guerre civile*, *de la peste et de la famine dans laquelle elle étoit déjà plongée* ; et que cependant ces observations étoient méprisées, ou tout au moins négligées.... Que le Comité de Salut public avoit écrit sur la fin du mois de Frimaire dernier, une lettre aux Administrations, qui étoient composées encore de la plus grande partie des partisans de l'infâme Robespierre ; une lettre, dis-je, capable de faire renouveler ces scenes d'horreur dont nous avions tous été les lâches témoins.... Qu'aussi cette horde de brigands se flattoient de réprendre les rennes du gouvernement, et d'agir bien plus inhumainement que ce qu'ils avoient faits ; c'est-à-dire, *qu'ils ménaçoient, de mettre tout à feu et à sang*... Qu'il y avoit eu plusieurs rixes dans une Commune, entre les deux partis ; et qu'une

troupe de Robespierre, impunis et encouragés, par cette lettre du Comité de salut public, s'étoient rendus dans une maison et y avoient tué, à coups de fusil, toutes les personnes qui s'y étoient trouvées, au nombre de sept... Qu'à la chûte des factieux fédérés, la Convention, après avoir pris quelque mesure de prudence, ne s'étoit plus endormie, et que les lois les plus sévères avoient été décrétées et mises à exécution; mais qu'à la chûte du tyran Robespierre, la Convention n'avoit exactement rien fait pour punir les complices de cet infâme scélérat; qu'au contraire elle leur avoit fait espérer une amnistie et que plus encore, elle avoit fait toutes les démarches et rendus tous les décrets possibles, pour encourager ces hommes de sang à commettre de nouvelles horreurs... Que tous les assassinats commis par la faction Robespierre n'avoient pas pu s'exécuter, sous les yeux et de l'autorité de la Convention, sans la participation, tout au moins, tacite

de la plus grande partie de ses membres, et que c'étoit là la source d'où découlent tous nos maux et le motif du silence et du penchant qu'on avoit à accorder une amnistie à tous ces scélérats... Qu'enfin si on ne prenoit les mesures convenables et telles que je les avois tracées dans mes précédentes pétitions, la République entière alloit être exposée *à toute sorte de malheurs.*

Le 13 Germinal dernier j'adressai enfin une nouvelle pétition au Président de la Convention, à lui personnellement, afin qu'il en fit part de suite à la Représentation nationale, et qu'elle n'eut pas le même sort des autres; *celui de rester deux ou trois mois, dans les bureaux du Comité de correspondance, et d'être renvoyée ensuite, à celui de sulut public, pour y être ensévelie peut-être pour toujours*: Dans laquelle pétition je préviens et je prouve, que le peu d'ordre et le peu d'exactitude qui régnent dans le Comité de salut public et dans celui

de correspondance, expose la République à de très-grands dangers.... Je prouve aussi, que la Convention est paralisée ou endormie lorsqu'il faut *faire le bien*, et qu'elle est toujours prête et très-active à *faire le mal*, et j'en donne des exemples.. Enfin, dans toutes mes pétitions, je fais connoître le mal que les ennemis la Révolution, ont su faire faire les malheurs qui doivent s'ensuivre, et je donne les moyens deles prévénir.

Il est donc évident que les dangers que nous venons de courir et ceux auxquels nous sommes encore exposés, sont enpartie l'ouvrage du Comité de salut public et de celui de correspondance; parce que s'ils avoient fait leur devoir à l'égard des pétitions, mémoires, observations et lettres que je leur ai adréssés et à la convention nationale, tous les ennemis de la révolution française, auroient été mis hors d'état de pouvoir nuire; cette vaste conspiration qui à provoqué la révolte du 12 germinal, n'auroit pas eu lieu, ainsi que bien d'autrs que nous

sommes à la veille d'essuyer, et enfin nous jouirions maintenant de la paix intérieure et extérieure, et de tous les avantages d'un bon gouvernement: tandis, que par la conduite que ces comités ont tenu et tiennent encore, nous sommes exposés à des biens grands malheurs.

Ne crois pas, citoyen Représentant, que le désarmement et les autres mesures de rigeur, que la convention vient de prendre, nous metent à l'abri *d'une guerre civile*, *d'une peste et d'une famine*; car il n'y a exactement qu'un seul parti a prendre pour faire éviter *à la République* CES TROIS FLÉAUX, *et*, *à la Représentation nationale*, *le malheur de* PÉRIR *par* LE FER *et par* LE FEU... Cest celui de faire usage des moyens que j'ai proposé dans mon mémoire ou pétition, en date du 29 Frimaire dernier, et que le Comité de correspondance à renvoyé au Comité de salut public, sous le n°. 272, lettre R; moyens que j'ai renouvelé dans toutes mes autres pétitions et lettres.

Considére donc qu'il ne faut rien moins qu'avoir, comme j'ai, un amour bien ardent pour le bien public et un civisme bien épuré, pour faire les démarches que je faits; puisque malgré que j'aye été mis cinq fois en état d'arrestation et que j'aye même été à la veille d'être guilliotiné, pour avoir voulu prévenir et faire éviter les malheurs que nous avons éprouvés, je ne m'enpéche pas de dire tout ce que je sais et les choses les plus fortes. . . . Il est vrai que c'est pour le salut de la patrie et que par conséquent rien ne doit me faire taire et m'empécher de parler le langage de la vérité, et cela quand bien même il devroit m'en couter la vie.

Considére que, dans toutes mès pétitions de même que dans toutes les autres pièces y jointes, j'y traite differents sujets politiques et cela d'une maniére à prouver que je n'ai point perdu la tête. Considére aussi que, c'est le corps législatif, les corps administratifs et les officiers publics, qui mont fourni, par leurs conduite, la

la matière de chaque sujet que j'y traite.

Considére, que, depuis le premier moment de la révolution, j'ai toujours tenu le même langage, et que je n'ai laissé passer aucune occasion sans parler celui de la vérité et sans prévenir les administrations des dangers auxquels nous nous trouvions exposés, par leurs conduite.

Considére, que je me suis toujours adressé aux pouvoirs constitués, et que dans ma conduite il n'y a exactement rien qui sente l'esprit de parti ou l'esprit de cabale; puisque je me suis toujours montré l'ennemi de toute espéce de conspiration et que j'ai toujours marché la loi à la main.

Considère, que dans la dénonce que je fis, à un des juges de paix, de la Commune de Nîmes, il n'y a exactement rien de contraire à la saine raison; puisque cette dénonce porte sur un fait très-simple. En effet, que dis-je, dans cette dénonce? Le voici; *je dé-*

nonce au juge de Paix, Qu'un Enfant, de l'âge de six mois, cessa de donner signe de vie, sur les huit heures du matin, et que, quoique cet enfant n'eût d'autre maladie, apparente, qu'une legère cocoluche, depuis huit jours seulement, et que, par conséquent, il n'aie cessé ds donner signe de vie, que par un événement extraordinaire; c'est-à-dire, en perdant la vie subitement ou par quelque attaque, ou autres causes purement occidentelles, il a été enterré, contre le dispositif de la Loi, a quatre heures du soir du même jour; de manière qu'il étoit très-possible que cet enfant fut encore en vie : et comme c'est un fait qui méritoit toute l'attention des Magistrats, et demandoit toute sorte de célérité, je le dénonça au juge de Paix du Canton, pour qu'il eût à faire les demarches nécessaires, comme de faire vîte exhumer cet enfant; de le faire visiter par les gens de l'art, et de lui faire administrer tous les secours possibles, afin de

le rappeler à la vie. Offrant, au cas que les ressources de l'art ne pussent point en venir à bout, de lui faire rendre la santé, par un moyen à moi connu. Considére donc, si d'après une pareille dénonce et la vérité des faits, l'humanité, la justice et le devoir de sa charge, ne faisoient pas, à ce juge de Paix, une étroite obligation de faire exhumer cet enfant; et si enfin, d'après la Loi, il pouvoit refuser de faire droit à ma dénonce.

Considère, que dans la lettre que j'écrivis au Maire de la Commune de Nîmes, il y a des observations les plus frappantes et les plus capables de prouver que je n'ai point perdu la raison, et que la vérité est, comme je l'ai dit dans cette lettre, *qu'il y a une* EXTRAVAGANCE *et une* FOLIE BIEN DÉFLORABLE, celle de la plus grande partie des hommes; *de* CEUX QUI CROYENT *qu'il ne pût exister que ce qu'ils peuvent* CONCEVOIR.

Considère, que dans la lettre que j'é-

crivis aux Administrateurs du Département du Gard, et à ceux de la Municipalité de Nîmes, le 27 juillet 1793 ; c'est-à-dire, dans le courant de thermidor de la première année Répulicaine ; je les prévins que *cette Cité étoit beaucoup menacée, que la foudre commençoit à gronder sur leurs têtes, et que s'ils continuoient à mettre obstacle à la source qui devoit faire tarir nos maux, ils* ÉPROUVÈROIENT DES GRANDS MALHEURS *et tels qu'on n'en avoit pas* ENCORE VU DE PAREILS : Cousidère aussi, ce qui est arrivé dans la ville de Nîmes et dans toute la République, *et que tant les Adminisrateurs du Département que ceux de la Municipalité, qui ont eu connoissance de ma lettre, ont tous péris sur un échaffaud :* Considère encore, *que dans cette même lettre, j'ai supplié, au nom de Dieu, ces mêmes Administrateurs, d'épargner leur sang et celui de leurs Concitoyens.*

Considère, que dans les demarches que je fis à Nîmes, sur la fin du mois

de brumaire, et au commencement de frimaire de l'an second de la République, il n'y a rien qui ne soit dans le plus grand ordre et conforme au *droit des gens*, *à l'humanité*, *à la justice*, *à la raison et au bon sens*; attendu que je reclamois seulement, *que le juge de Paix dressat son procès-verbal sur les lieux où il s'étoit rendu à raison d'une femme, enceinte de sept à huit mois, qu'on venoit de tirer d'un puits; et que les gens de l'art, qui étoient présens, employassent les moyens connus, pour rappeler cette femme à la vie; puisqu'elle n'avoit resté que seize heures dans l'eau; qu'elle n'avoit reçu aucun coup mortel apparent; qu'elle n'avoit exactement aucun signe qui annonçat qu'elle étoit réellement morte; et qu'au contraire, elle avoit le visage et les mains aussi coloré que si elle n'avoit été qu'endormie....* Attendu, dis-je, qu'en offrant de faire la preuve sur ce cadavre, des moyens que je savois avoir, pour ramener bien de personne à la vie, et sur-tout

de personnes noyées, je ne proposois rien d'extravagant et capable de révolter la saine raison ; puisque tout le monde sait que, par les moyens des fulmigations et autres ressources de l'art, des personnes noyées ont été rappelées à la vie, après avoir même resté jusqu'à trente-six heures dans l'eau. Considère aussi, qu'il falloit bien que ce juge de Paix, son greffier et le deux hommes de l'art, qu'il avoit avec lui, eussent totalement perdus la raison et tout sentiment d'humanité ; puisqu'ils refusèrent, sans motifs, de dresser un procès-verbal sur le lieu, de prendre mon dire, et de m'autoriser à mettre en pratique les moyens que j'assurois avoir, pour rappeler cette femme noyée à la vie.... Car enfin, que pouvoit-il résulter de l'épreuve que j'offrois de faire ? Il pouvoit en résulter, tout au plus, que si les moyens que j'assurois avoir, n'avoient pas eu autant d'efficace que ce que je croyoit, cette femme auroit resté telle qu'elle étoit.

Il est donc bien évident que c'est le juge de Paix qui avoit perdu la tête ; puisque bien-loin de faire ce que *la Loi*, *l'humanité*, *la justice*, *la raison*, *et le seul bon sens* lui prescrivois.... Puisque, dis-je, bien-loin *de dresser son procès-verbal sur les lieus* ; *de prendre mon dire*, *et de m'autoriser à donner la preuve des connoissances* que j'avois annoncé avoir ; il décernât, sans désamparer, un mandat d'arrêt contre moi, et me fit conduire, de suite, dans la Maison d'arrêt.

Lis donc attentivement toutes ces pièces, Citoyens, Représentans. Lis attentivement aussi, mes trois pétitions à la Convention nationale. Ne précipite point ton jugement examine, réfléci et pese bien toutes mes démarches, de même que toutes les circonstances et sur-tout celle, *que dans tout ce que je propose de faire*, *pour sauver la Patrie* et nous tirer du labyrinthe dans lequenous ne sommes que trop malheureusel ment égarés, *iln'y a exactement rien qui*

puisse nous porter le moindre préjudice; rien qui puisse nous exposer au moindre danger; tandis qu'en refusant de faire usage des moyens que je suis chargé de vous proposer, *vous exposeriez la République à toute sorte de maux, et vous la livreriez réellement à une guerre civile, à une peste, et à une famine si terrible, que plusieurs femmes mangeroient leurs propres enfans.*

Soit donc assez prudent et assez sage pour ne point mépriser mes avis, et pour croire que si je n'avois, *comme j'ai, des preuves physiques de la vérité des faits que j'ai annoncé, je ne serois pas aussi constant et aussi persécutant que je le* suis: c'est-à-dire, que si je n'étois assuré, comme je le suis, de la réalité des connoissances que j'ai annoncé; je ne prendrois pas autant de peine, autant de soins, autant de précautions, pour faire connoître des démarches, qui, étant fausses, ne pourroient m'attirer que toute sorte de désagréable.

Je compte sur ton civisme, espère tout du mien, et crois moi, bien sincérement le véritable ami de l'humanité et de la Révolution.

RAFIN, *signé.*

D'UZÈS, Département du Gard, ce 27 Floréal; l'an troisième de la République Française, une et indivisible.

Nota. Cette lettre ne fut point envoyée alors aux Représentans du Peuple. Ainsi, cette date est celle de sa composition et non celle de son envoi, qui remonte à cejourd'hui quantième de la lettre d'envoi.

POSTSCRIPTUM.

Pour ne rien laisser ignorer de mes démarches, je crois devoir faire connoître le contenu en la lettre que j'ai écrit, le 26 prairial de l'an troisième, au Représentant du Peuple Voulant; je crois devoir faire connoître aussi, les cantiques où sont exprimés mes sentimens, et les principes que je professe; je crois devoir prévénir

enfin, que mes intentions ne sont pas celles de vouloir passer pour homme de lettre, ni pour un savant, et encore moins pour un poëte; car je déclare très-expressément, que je n'ai jamais connus les règles de la poësie, non plus que celles de la grammaire, et que je n'ai exactement aucune sorte de connoissance dans l'art d'écrire : mais, que mes intentions sont celles d'un citoyen, qui, pour se rendre utile à sa patrie; faire connoître la vérité, et prévénir des grands malheurs; et ai surmonté tous les obstacles et passé sur toutes autres considérations. Ce n'est donc pas du brillant qui faut chercher dans mes ouvrages, mais du solide et du vrai; en un mot je ne donne pas mes écrits pour des discours étudiés, faits d'après les règles de l'éloquence; mais pour de discours, composés sur des principes géométriques, tels que celui dont tous les hommes connoissent la vérité. *Que le tout est plus grand qu'une de ses parties*

COPIE

De la Lettre écrite au Citoyen Vouland, Représentant du Peuple à la Convention Nationale.

DROITS DE L'HOMME. LIBETÉ, ÉGALITÉ.

CITOYEN COMPATRIOTE ET AMI;

Je croirois manquer à l'amitié que je te porte, en qualité de mon voisin, et encore plus à la charité chrétienne, si je ne te prévénois de l'orage qui gronde sur ta tête.

Tu dois savoir, par expérience, que en tout temps et plus encore en temps de Révolution, on ne peut se rien promettre de ses bonnes intentions; parce que les hommes ne jugent que sur les apparences et d'après leurs pations, ou suivant leurs manières de voir.... Toi même tu en a agi ainsi dans l'affaire du fameux Courbis: voici comment.

J'avois dénoncé au Représentant du Peuple délégué dans le Département du Gard, différens abus, ou contraventions à la Loi, que la Municipalité de la Commune de Nîmes se permettoit, comme celle de tollerer ou d'autoriser le gardien de la maison de justice et de celle d'arrêt, à vendre le vin, aux détenus, le double du prix courant et la moitié en sus du prix fixé par la loi du Maximum ; comme de ne prendre aucune mesure pour que le public ne fut point lézé dans la vente du pain, et de faire au contraire, tout ce qui étoit à leur pouvoir, pour que les Boulangers trompassent ce même public; c'est-à-dire, pour qu'ils leurs fissent du pain avec le son épuré, etc. etc. etc.

Ce fut sur cette dénonce remise au nommé Pascal Bertrand, que le Représentant après s'être assuré de la vérité des faits, destitua ou suspendit Courbis de ses fonctions de Maire de Nîmes, et cela avec bien juste raison ; puisque ce dernier autorisé, par intérêt ou par

tout autre motif, les contraventions les plus criminelles.

Cependant, sans trop savoir pourquoi, tu fus le défenseur et l'apologiste de cet homme de sang, et cela d'une manière même si outrée que les Citoyens de cette Commune, réunis en Société populaire, t'en font un très-grand crime dans une dénonce imprimée qu'ils ont fait contre toi, et de laquelle je t'envoie un exemplaire.

Ce n'est pas que je pense comme eux de tes deux lettres, écrites dans le temps, l'une à la Société populaire de Nîmes, et l'autre à son président Courbis; mais je crois que tu a eû tort de donner cet homme pour *le zélé défenseur du bien public*; pour le *chalier de la Commune de Nîmes*; pour un *Patriote qui ne s'est jamais démenti*; et cela, parce que n'étant pas sur les lieux, tu ne pouvois pas en bien juger... Tu a eû tort, dis-je, d'écrire de cette manière sur le compte de Courbis; parce que la Société popu-

laire de Nîmes, à qui tu écrivoit, étoit plus à portée de le counoître, et mieux en état d'en juger que toi.

Je crois, aussi que tu a eû très-grand tort de dire, dans ces lettres, que c'est à la plus grande sâtisfaction *de tous les vrais amis de la liberté*, *que Courbis a triomphé de ses dètracteurs*, *iufatigables du génie et des mesures révolutionnaires*; parce que les hommes en place ne doivent jamais épouser les querelles d'autrui; qu'ils doivent être impartiaux et exempts de tout esprit de parti; et que par la manière que tu t'est annoncé, dans cet écrit, tu prouve que ton caractère et ton sentiment sont totalement contraires à ces principes.

Tes lettres sont remplies de feu, même d'esprit; mais l'éloquence ou l'esprit n'est pas d'un grand secours dans les affaires d'état: de la prudence et du bon sens voilà ce qu'il faut; et je puis te dire que tu a manqué de l'un et de l'autre.... Si tu avoit été plus

prudent et plus sage, tu n'auroit certainement pas dit, dans tes écrits, *que Borie*, qui a eû l'ame assez basse et les sentimens assez antropophage pour danssr au tonr de la Guilliotine, *étoit ton digne ei vertueux collègue*.... Tu n'auroit pas dit aussi, en parlant du brave Meynier, *que quoiqu'il fut ton collègue, à l'Assemblée constituante ; que vous euseiez combattu, ensemble, les ennemis communs, de tous les Patriotes, bien prononcés, de la Commune de Nîmes, et qu'il fut ton allié, tu n'avois pas voulu te mêler, en rien, de son jugement* ; car en cela tu a agi comme un lâche infame, ou comme un ignorant ; parce que de deux choses l'une, ou tu a cru les hommes infaillibles dans leur jugement, et alors tu a pensé comme un homme qui n'a aucune connoissance : ou tu a cru que les hommes, n'étant pas sans passions, pouvoient errer et se tromper, et alors tu a agi comme un monstre qui est incapable d'aucun mouvemeet hnmain et d'aucun sentiment d'honneur.

Réflechi sur ta conduite et tu verra qu'elle n'est pas celle d'un homme prudent et éclairé.... Tu vois combien je te parle à cœur ouvert; ainsi cela seul doit te prouver que je t'aime et que mes intentions sont de te faire du bien et non du mal.

Oui, compatriote et ami, mes intentions sont telles que je voudrois te faire éviter les malheurs qui te sont déjà préparés, et voila pourquoi je t'écris de la manière la plus forte; et cela afin que tu prenne en très-grande considération les observations suivantes.

La révolution française n'est pas certainement l'ouvrage des hommes, mais bien celui de Dieu, qui, par un effet de sa plus grande miséricorde veut nous faire revenir à lui.... Il est donc un parti à prandre si tu veux te tirer du danger où tu te trouve exposé; c'est celui de reconnoître la main qui te frappe et de suivre les avis que je vais te donner.

Ayant des preuves certaines que le plan

de la révolution est tel, qu'il faut que tous les hommes se convertissent à Dieu ou qu'ils périssent; si tu veux vaincre tes ennemis et obtenir le pardon de tes fautes, il faut que tu commence par dire chaque jour, *cinq pater et cinq ave maria*, pour demander à Dieu la conversion de ceux qui sont les plus acharnés à ta perte.

Si tu es assez raisonnable pour connoître la sincérité de mes démarches, pour reconnoître que de grands malheurs sont prêts à fondre sur toi, et pour considérer que tu ne t'expose à aucune sorte de danger en suivant mes avis: cest-à-dire que si tu es assez prudent et assez sage pour faire ce que je te marque, tu éprouvera bientôt l'efficace de mon remède. Mais aussi si tu es assez insensé que de mépriser mes conseils, je puis t'assurer que tu périra par le fer ou par le feu.

Si Meynier ton parent, que tu as laissé assasiner avoit suivi les avis que je lui avois donné dans ma lettre, il a vêcu et

il vivroit encore... Si tu avois fait attention à ma pétition à la convention nationale et à la dénonce y jointe, que je t'adressai, comme président de ladite Convention, le 20 pluviôse l'an second de la République, nous avons éprouvé des malheurs que nous n'aurions pas essuyés et nous serions présentement tranquilles; tandis que nous sommes exposés à des bien grands maux et tels que jamais homme sur terre n'en a vu de pareils.

Comme tu pourrois croire q'uen te parlant de la sorte, je veux faire le prophète, je dois te dire que mon intention n'est pas telle, et que je me conduis en ceci comme un géomètre qui sait calculer et parvenir à la conoissance des puissances inconnues par le moyen de celles qui lui sont connues. Or comme il est évident que les mauvais citoyens ou les aristocrates, qui sous prétexte de défendre leur réligion, se sont opposés à la Révolution dans l'unique vue de conserver leurs titres, charges et revenus,

ont été punis ; de même que ceux qui, sous prétexte de patriotisme, ont, par esprit de parti, persécuté les prêtres réfractaires et fait tous leurs efforts pour faire tomber les catholiques romains dans le schisme. Je dis, par règle de proportion, que les premiers, coupables d'hipocrysie et d'avarice, ayant été punis de telle maniere ; et les seconds, coupables de fanatisme et d'injustice, l'ayant été d'une manière baucoup plus rigoureuse : ces hommes impies qui ont blasphémé contre la divinité, qui ont prophané et pillé ou fait piller les autels et les temples, et qui sont tombés et ont plongé le peuple dans l'idolâtrie, doivent s'attendre à être traités d'une manière bien terrible, puisqu'il n'y a pas des tourmens qui puissent être proportionnés à leurs forfaits, eu égard à la différence des crimes, et à la manière dont les premiers et les seconds ont été traités.

Tremble donc si tu es du nombre de ces scélérats ; tremble et fremis si

tu as le malheur de penser encore que la réligion chrétienne est de nature à devoir plier aux désirs de la Convention : c'est-à-dire si tu as le malheur encore de penser que la religion romaine est l'ouvrage des hommes et par suite détruisible... Tremble dis-je et préviens le plus grand de tous les malheurs, celui de mourir sur un échaffaut et d'ymourir en réprouvé.... J'attends ta réponse ou la nouvelle de ta mort... Choisis et crois moi bien sincérement le véritable ami de l'humanité et de la révolution ; crois moi bien sincérement aussi le meilleur, le plus zélé et le plus ardent de tes amis.

RAFIN.

Daté ce 26 prairial, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

CANTIQUES PATRIOTIQUES

Où sont exprimés les sentimens d'un bon Citoyen, ami de l'humanité et de la Révolution française.

Premier Cantique : renferme les principes du Christianisme sur l'air ***.

QUE chacun de nous s'empresse
A aimer son Créateur, son Rédempteur.
Et qu'on chante l'allégresse
En l'honneur de son Sauveur :
Qui étant maître
Du Ciel et de l'Univers,
Mérite que l'on l'encense
Par mille chans et concers.

D'un amour tendre et sincere,
Soyons prêts à tout offrir, à tout souffrir,
Et que nos sens elleterres
Soient tous prêts à mourir,
Songeons au terme
Et à prévénir l'Éternité,
En répondant à la grace
De ce grand Dieu de bonté.

Quand l'homme rampe en terre,
Tous ses soins, tous ses soucis, tous ses ennuis,
Ne tendent qu'à satisfaire
Ses desirs et ses plaisirs.
L'homme céleste
Dompte au contraire ses sens
Et prend soin que rien de terrestre
L'amuse un seul instant.

La vie de l'homme sage
A des charmes, a des appas, a des ébats:
Elle est remplie de grace,
De douceurs et sans tracas.
Chose admirable,
L'homme vertueux ne mourra jamais,
Et une vie délicieuse
Comblera tous ses souhaits.

Que la vie du terrestre
Est remplie de tracas et d'embarras!
Et ce qui est plus funeste,
C'est que sa peine augmentera
En l'autre monde,
Où tout plaisir pour lui finira,
Et où chacun de ses desirs immondes
Sera puni et le tourmentera.

FIN.

AUTRE CANTIQUE,

Renfermant les sentimens d'un Chretien patriote, véritable ami de l'humanité et de la Révolution Française.

Sur l'air, Français, laisseras tu flétrir, etc.

CHRETIEN laissera tu flétrir
Ce nom chéri qui t'a fait naître,
Ne voudroit-il pas mieux souffrir
Tout deshonneur, tout déplaisir,
La mort même du plus grand traître.
Oui plutôt mille fois périr.
Souffrir pour sa patrie,
Mourir pour sa patrie,
C'est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

Entend le Dieu de l'univers
Qui te dit de te réconnoître,
Et de louer son nom divers
Par mille chants, mille concerts,
Par tes actions et par ton être
De même que par ton savoir,

Instruit pour sa patrie ; *bis.*
C'est le sort le plus beau ,
Le plus digne d'envie.

Soyons amis de l'humanité
Et ayons pour tous nos semblables
Le cœur rempli de fraternité
Et l'amour de l'amenité ;
Ta douceur la plus désirable
Avec toute la charité
Armer pour sa patrie , *bis.*
C'est le sort le plus beau ,
Le plus digne d'envie.

Que l'horreur de l'immortalité
Soit dans nos cœurs , dans nos paroles
Et que l'amour de la pureté
Joint à la sincérité
Rétentissent dans nos Écoles
Avec toute la vérité
Vivre pour sa Patrie , *bis.*
C'est le sort le plus beau ,
Le plus digne d'envie.

Français soyons donc tous unis ,
Et ayons chacun pour nos frères ,
Les sentimens des vrais amis ,
Et les secours et les avis
D'un bon et véritable pére ,

Et pour tous nos ennemis ;
L'amour de la patrie , *bis.*
C'est le sort le plus beau ,
Le plus digne d'envie.

Que tous ces hommes inhumains ,
Ces créatures antropophages ,
Ces fléaux de tout le genre humain
Qui ont le cœur des plus vilains ,
Des monstres et des bêtes à carnage,
Soient proscrits , pour toujours enfin
Du sein de la patrie , *bis.*
Du séjour le plus beau ,
Le plus digne d'envie.

Croyez que ces hommes de sang ,
Ces philosophes enfin modernes ,
Ces soi disans , demi savans
Sont la cause de nos tourmens ,
Des crimes intérieurs et externes ,
Et de tous nos maux présens
Le fléau de la patrie , *bis.*
Et de tous les malheurs ,
Le moins digne d'envie.

Ayons en horreur leurs leçons ,
Leurs principes et leurs langages ,
Leurs sentimens , leurs hameçons ,
Les désirs et la vénaison

De leur cœur dur, antropophage,
Et fuyons toutes liaisons,
Faisant le bien pour la patrie, *bis.*
C'est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

Abhorrons ces tyrans du Nord
Et tous ces monstres sanguinaires
Qui ont fait tous leurs vains efforts
Pour nous conduire à la mort
Par un système imaginaire
Et priver notre ame et notre corps
Du bien de la Patrie, *bis.*
Du séjour le plus beau,
Le plus digne d'envie.

Unissons nos cœurs et nos voix
Pour adorer l'Être Suprême,
Et pour reconnoître ses droits,
Soyons soumis à toutes les loix
Qui émanent du Diadème
Et de l'autorité d'un Roi (1) *à la fin.*
Ami de la Patrie, *bis.*
Et du sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

Agissons ainsi de concert
Par nos accens et par nos plaintes
Réformons ces abus divers;

Ces Lois sorties ces Enfers
Seul ouvrage de la contrainte
Et punissons tous les pervers :
Ennemis de la Patrie, *bis.*
Et du sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

Oui, nous devons pour notre honneur
Faire punir les vrais coupables
Et couvrir de tous nos malheurs
Ces monstres qui ont en horreur
Les principes les plus véritables. (*l'Évangile.*)
Seuls gages de notre bonheur
Agir pour sa Patrie, *bis.*
C'est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

Satisfaire à tous ses devoirs
De Chretiens, d'amis et de frères,
C'est l'unique et seul espoir
Qui nous puisse faire avoir
Le bien que nous aurions pu faire
Et connoître notre pouvoir.
Servir notre Patrie, *bis.*
C'est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

Pour faire cesser nos malheurs
Ayons recours à notre Père,

Et enchaînons tous les moteurs
Du désordre de nos Clameurs
Et de la voie peu salutaire
Le cœur brisé de douleurs
Souffrons pour la Patrie, *bis.*
C'est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

Rentrons tous dans notre devoir
Soyons soumis, soyons fidèles
Et soyons sages avec espoir
Que Dieu nous fera bientôt voir
Le bien d'une paix universelle
Et la grace de mieux savoir
Souffrir pour sa Patrie;
Mourir pour sa Patrie
Qu'il est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

FIN.

Dieu soit loué et béni à jamais honoré, et adoré, soit Jesus-Christ dans le trés-Saint Sacrement des Autels... Vive Jesus, Vive Marie, et que leur amour règne dans nos cœurs, pendant tout le temps, et pendant toute l'Éternité. Ainsi soit-il.

[1] En parlant d'un Roi, on n'entend pas parler d'un despote ni d'un tyran ; mais d'un chef à la tête d'un Gouvernement MONARCHI-ARISTO-DÈMOCRATIQUE ; *tempéré et guidé par la Justice* ; et tel qu'il est impossible d'en imaginer un autre capable de rendre le PEUPLE PLUS HEUREUX ET PLUS SOUVERAIN : d'un Chef à la tête d'un Gouvernement Mixte, tel que celui que j'ai projeté, et que j'entends soumettre à l'examen de la Convention.

AUTRE CANTIQUE PATRIOTIQUE

Renfermant les principes de la nouvelle Constitution.

Sur l'Air : *du Bonnet de la Liberté.*

QUE chacun de nous se rappelle
Les horreurs de tous ses forfaits.
Que chacun de nous soit fidèle
Au retour de tous nos souhaits, *bis.*
Français soyons amis sinceres
Pour jouir de tous les bienfaits

Que doit nous procurer la paix
D'une conversion réelle. *bis.*

Ayons le cœur flétri de peine
Des crimes qui se sont commis
Et qu'une salutaire haine
Nous fasse remporter le prix, *bis.*
Sur notre chair pleine de vice
Agissons avec ferveur
Et ayons en très-grande horreur
Les meurtres et toute injustice.

Que l'amour de la vraie clémence
Soit désormais tous nos souhaits :
Que l'amour de la tempérence
Guide le cœur de tout Français ;
Car pour être bon patriote
Il faut avoir toutes vertus
Et savoir faire des heureux
Par un bien non équivoque.

Ayons dans nos cœurs, dans nos ames
Des sentimens sages et humains,
Que nos actions fassent les charmes
De tous nos ennemis mortels, *bis.*
Et agissons de telle sorte
Qu'on n'oublie à chaque moment
Tous les malheurs, tous les tourmens
De l'infâme cohorte, *bis.*

Que la Loi soit notre seul guide
Et la Patrie notre appui.
Que l'honneur soit notre égide
Et nous vaincrons nos ennemis, *bis.*
Soyons courageux et sincères,
Et nous aurons bientôt le prix
Que la sagesse a promis
Aux cœurs généreux et fidèles. *bis.*

Ayons donc pour tous nos frères
Une véritable amitié,
Et d'une amour tendre et sincère
Agissons avec fraternité, *bis.*
Soyons généreux pour la vie,
Et pourvoyant à leurs besoins;
Et nous verrons bientôt la fin
Des maux qu'éprouve la Patrie. *bis.*

Ayons en horreur tous les crimes
Et tous ces monstres inhumains,
Abhorrons tous ces régicides
Ces vrais philosophes payens, *bis.*
Que l'amour seul du bien nous guide
Et nous fasse obéir sans fin
Au Gouvernement souverain
Où la Loi, seule, préside. *bis.*

Vive à jamais la Monarchie,
C'est un Gouvernement divin,

Car jamais aucune anarchie
N'est parvenue à bonne fin ; *bis.*
Un Gouvernement Démocratique
Est un véritable fléau,
Et la cause des plus grands maux
Qu'essuyent les Républiques. *bis.*

Oui, chers amis et chers frères
Nous avons déjà éprouvé
Que les malheurs de notre terre
Sort de ces hommes efféminés, *bis.*
De ces philosophes modernes
Qui ont pour toute vérité
Les principes de vanité
De l'infernal Holopherne. *bis.*

Réunissons nos cœurs et nos armes
Pour vaincre ces monstres inhumains
Agissons de concert ensemble
Pour sauver la Patrie enfin, *bis.*
Des horreurs où elle est plongée,
Et prévenons de grands malheurs
Qui vont fondre avec rigueur
Sur nos Villes non éplorées, *bis.*

Ayons recours à la Prière
Si nous voulons prévenir soudain
Les maux d'une grande misère, *bis.*
La destruction du genre humain;

LA FAMINE, LA PESTE et GUERRE (civile)
Et tous les malheurs réunis
Tels qu'on n'en a jamais décrits
D'une telle manière, *bis.*

Voilà qu'elles sont les menaces
Que nous attirent nos forfaits,
Et si quelqu'un avoit l'audace
De les regretter tout à fait, *bis.*
Il souffriroit la double peine
De son coupable mépris,
Et seroit, peut-être, puni
D'une mort éternelle. *bis.*

Évitons donc mes très-chers frères
Le sort d'un malheur éternel,
Et songeons vite à satisfaire
Aux demandes de L'IMMORTEL; *bis.*
Qui nous chatie avec ordre
Et nous corrige en vrais enfans,
Pour que nous soyons répentans
De tous crimes et désordres, *bis.*

Pour éviter la double peine
Que nous pourrions bientôt souffrir
Celle d'une mort éternelle
Et des grands malheurs à venir, *bis.*
Il faut rentrer en nous-même

Pour examiner de très-près
La suite de tous nos forfaits
De nos écarts et de toute haine, *bis.*

Il faut revenir aux principes
De l'unique vérité (*à l'Évangile*).
Et agir en vrais héroïques
Hommes remplis de charité, *bis.*
Aimer, servir l'Être Suprême
Et rapporter tout à sa fin
Aimer aussi le genre humain
Comme on s'aime soi-même, *bis.*

FIN.

Dieu soit loué et béni dans tous les temps, et pendant toute l'Éternité. Ainsi soit-il.

Loué soit à jamais le très-Saint et très-Adorable Sacrement des Autels.

Vive Jesus; Vive Marie, que leur amour regne toujours dans nos cœurs. Amen. Amen. Amen.

AUTRE CANTIQUE

Sur les malheurs de la France.

Sur l'Air, *l'Anglois chantoit Victoria, et puis Misericordia.*

CHANTONS les horreurs, les forfaits,
Les crimes et tous les désordres
Où la France s'est plongée
Par son orgueil et son peu d'ordre
Devant pleurer et gémir
Et déplorer ses vices
Non suivre ses caprices
En chantant Victoria
Au lieu de Misericordia.

Les Français se sont révoltés
Contre les Lois, contre leur maître ;
Ils ont cru pouvoir renverser
Leur Gouvernement et leurs Prêtres
Ils ont par-là prouvé
Leurs corruption, peut-être
De même que leur être,
En chantant Victoria
Au lieu de Misericordia.

Quelle horreur de voir fomenté
Contre tous les hommes d'élites
Toute sorte de cruauté
De fureur, et de mauvais principes.
Le Français généreux
A perdu tous ses titres
Et tous ses vrais mérites
En chantant Victoria
Au lieu de Misericordia.

Oui, nous pouvons assurer
Que la France s'est perdue
Pour n'avoir pas su mesurer
Ses prétentions et toutes ses vues :
Elle a voulu envain
S'élever jusqu'au nues
Par des idées neuves
Et chanter Victoria
Au lieu de Misericordia
Voyez tous ces monstres inhumains
Et tous ces véritables traîtres
Ces fléaux de tout le genre humain
Combien ils ont agi en maîtres;
Ils ont fait égorger
Leurs Savans et leurs Prêtres,
Ce qui fait bien connoître
Qu'ils chantent Victoria
Au lieu de Misericordia.

Tous ces philosophes payens
Auteurs des crimes abominables
Où s'est porté le genre humain
En comptant sur toutes leurs fables:
Ils ont vomis de leur sein
Les erreurs détestables
Qu'ont enfanté les diables
En chantant Victoria
Au lieu de Misericordia

Jamais l'enfer n'avoit vomi
Des monstres d'une telle sorte,
Et l'on pourroit être surpris
De ce qu'ils ont eû tant de main-forte:
Car jamais le Français
Auroit dû faire cohorte
Pour agir de la sorte
Et chanter Victoria
Au lieu de Misericordia.

Non jamais on ne reviendra
De tant d'horreurs aussi terribles
Et la France ne se lavera
D'une conduite aussi horrible;
Car les monstres marins
Ne pourroient même survivre
A la vue de tant de crimes

Et chanter Victoria
Au lieu de Misericordia.

Que d'horreurs ont-ils enfantés
Et que de crimes abominables
Ils auroient déjà exécutés,
Sans des hommes charitables,
Ils auroient enfin détruit
Toute l'espèce humaine
Par depit et par haine
En chantant Victoria
Au lieu de Misericordia.

Croyez que ces hommes de sang
Ces philosophes détestables
Ces soi-disans demi savans
Forment des ligues exécrables,
Pour être les soutiens
De tous les Sardanapales,
Des ames infernales,
Et chantent Victoria
Au lieu de Misericordia.

Si nous voulons voir la fin
De nos malheurs, de nos misères
Il faut vaincre ces monstres humains
Et les plonger dans la poussière
En leur faisant subir

Une salutaire peine
Pour leurs crimes et leur haine
D'avoir chanté Victoria
Au lieu de Misericordia.

Que tout Français soit généreux
Et qu'il revienne aux principes
De la Foi et de la Vertu
S'il veut avoir quelques mérites
Et fléchir l'Éternel
Afin qu'il nous délivre
Des maux que nous attire
D'avoir chanté Victoria
Au lieu de Misericordia.

FIN.

AUTRE CANTIQUE

Sur les misères humaines et les erreurs du temps.

Sur l'Air : *La Gloire de l'Être Supréme remplit les Cieux et l'Univers.*

QUAND le Français fut régicide
Il ne croyoit pas aux malheurs

Que devoit lui attirer ses fatricides
Et toutes ces coupables erreurs
La France n'est dans la misère
Qu'â cause de tous ses forfaits
Elle doit être déchirée
Et tout doit gémir désormais. *bis.*

Nous avons vu de grands désordres
Et plusieurs sortes de malheurs,
Chacun agir contre les ordres
De son unique bienfaiteur.
Le fils agir contre le père
Et le père contre l'enfant,
Et cela parce qu'ils croyoient être
De vertueux et de savans. *bis.*

Croiriez-vous jamais au délire
Qui régnoit parmi les Français?
Il est tel qu'on pourroit bien dire
Qu'ils étoient tous des insensés ;
Car telle a été leur rage
Qu'ils n'ont pas même reconnu
De quel côté venoit l'orage
Et qu'elle en étoit la vertu.

Ces aveugles, nous pouvons dire
Ont porté leur égarement
Et tel a été leur délire

Qu'ils ont immolé l'innocent
Leurs père et mère, enfans et femme,
Tout a été sacrifié
A la fureur des cannibales
De tous ces hommes enragés. *bis*

La foudre grondant sur leur tête
Ne les rendoit pas plus parfaits
Ni plus sages, ni plus honnêtes
Ni amis de la vérité,
Ils étoient même plus volages
Dans leur sombre et triste prison
Car ils avoient tout le langage
Des blasphémateurs des saints noms, *bis.*

Oui, tous ces hommes sans morale
Ont persisté dans leurs erreurs
Ils ont été même capables
De composer milles horreurs
Contre le Ciel; l'Être Suprême
Et contre le Divin Sauveur
De toute l'espèce humaine,
Leur véritable Rédempteur, *bis*

Comment peut-il être possible
Que des hommes frappés d'effroi
De toute sorte de suicide
D'assassin, sous le nom des Loix

N'ayent pas peu à la lumière
Des yeux du cœur, de la raison
Reconnoître que leurs misères
Étoit l'essai de leurs poisons, *bis.*

Combien sont grandes les ténébres
De ces philosophes du temps;
Elles sont comme l'est l'algèbre
Propre à confondre ces savans
Qui, comptant sur leurs connoissances
Sur leurs lumières et leurs raisons
Veulent diriger les puissances
Quoiqu'ils ne marchent qu'à tâtons.

On n'a jamais vu des misères
Comme celle de l'aveuglement
De ces philosophes modernes
Et de tous ces demi savans
Elle est telle que l'homme sage
Ne peut y songer sans fremir
Et sans adresser ses hommages
A Dieu pour la faire finir, *bis.*

Grand Dieu, prend soin de ton ouvrage
Et ne nous laisse point périr
Dans un pareil esclavage
Et dans les malheurs à venir
Sois notre appui, notre seul guide

Nous te consacrons nos cœurs
Veuille bien être notre égide
Et nous combler de tes faveurs. *bis.*

Tu sais combien l'homme sur terre
Est exposé à des dangers
Que l'esprit prompt et la chair foible
Il ne peut qu'être le jouet
De tous les anges de ténébres
Et de tous les supôts d'enfer
Puisqu'il est vrai que sans ton aide
On ne peut point y resister. *bis.*

Veuille donc bien, Être Suprême ;
Ne nous abandonner jamais
Et voir notre misère extrême
Pour nous en tirer désormais ;
Veuille pardonner tous nos crimes
Et nous faire ouvrir les yeux
Sur nos malheurs sur nos délires
Et sur tous nos désordres affreux. *bis.*

F I N.

Dieu soit béni et loué pendant tous les temps et pendant toute l'Éternité. Adoré soit à jamais Notre Seigneur Jesus-Christ, dans le très-Saint Sacrement des Autels.

Vive JESUS, MARIE et JOSEPH, toujours dans nos cœurs. Ainsi soit-il.

N. B. Pour qu'on ne puisse douter de la pureté de mes intentions et de mes démarches, je crois devoir joindre à cette lettre, les raisons qui ont déterminé le plan de la Constitution dont j'ai parlé, à la note précédente.

EXPOSITION DE LA FORME DE DIFFÉRENS GOUVERNEMENS.

Nous connoissons cinq sortes de Gouvernemens ; LE DESPOTIQUE, LE MONARCHIQUE, L'ARISTOCRATIQUE, LE DÉMOCRATIQUE ET LES MIXTES.

Le Gouvernement DESPOTIQUE est, nous pouvons bien dire, un GOUVERNEMENT MONSTRUEUX, ODIEUX ET MÊME DIABOLIQUE, le seul trait D'ALEXANDRE, *qui fit mourir* CALISTHÈNE, *au milieu des tourmens, sans aucune forme de procès,*

et cela, parce que ce Philosophe l'avoit averti, librement, de ne point ternir sa réputation *en s'attribuant le titre de* DIEU, est bien suffisant pour nous convaincre, qu'un despote, lorsqu'il n'est pas contenu par la Religion, *est un monstre capable de toute sorte de forfaits.*

Le Gouvernement MONARCHIQUE *n'est guère moins odieux que le Despotique*; parce que le Monarque étant un homme sujet à des passions, peut fort bien se tromper, ou être trompé par la foule des adulateurs qui l'entourent, et par suite faire de mauvaises Lois, vexer son Peuple, et même commettre, volontairement ou involontairement, des grandes injustices.

Le Gouvernement ARISTOCRATIQUE est trop partiel, trop inique pour qu'on doive s'y arrêter: en effet, quelle justice et quel bien public, peut on espérer d'un certain nombre de personnes, qui n'ont le plus souvent, d'autres mérites que celui d'être nés de parens nobles; c'est-

à-dire, d'être issus de parens qui possèdent de vieux parchemins : d'un nombre de personnes, qui, quoique remplies, pour la plupart, de toute sorte de vices, se croient cependant des demi Dieux. N'auroient-elles d'autres défauts que celui de se croire plus que ce qu'elles sont, elles seroient assez aveugles, et par suite assez inhumaines et assez injustes pour vexer les pauvres, et pour, en les vexant, croire qu'ils leurs font du bien. Ainsi, un pareil Gouvernement ne peut qu'être TYRANNIQUE, *et par conséquent* ODIEUX.

Le Gouvernement DÉMOCRATIQUE, qui paroît le plus sage, a cependant bien du défaut. Le Peuple ne connoît pas toujours ses propres intérêts, et malheureusement ceux qui veulent l'éclairer, sont bien souvent, de demi savans, incapables de se bien conduire eux-mêmes et encore moins d'éclairer et de bien conduire les autres.

Ne nous y trompons pas, les hommes

d'un véritable mérite, ne sont jamais connus par le plus grand nombre; parce que les véritables hommes de bien ne cherchent guère à se produire; aussi, dans toutes les élections populaires, on a presque toujours nommé de personnes, qui n'avoient d'autres mérites que celui de savoir CABALER *et briguer les places*; et nous pouvons bien dire, qu'il arrive rarement et très-rarement, qu'une personne d'un mérite réel, capable de faire le bien public, l'emporte sur celui qui n'a ni mérite ni vertu, et cela parce que le Peuple est très sujet à se tromper, et encore plus à se laisser tromper.

SOCRATE, pour faire connoître que ce n'est point dans les actions du plus grand nombre qu'il faut chercher le bien: *au* MOMENT *que le Peuple sortoit du théatre*, CE PHILOSOPHE *forçoit le passage pour y entrer.*

Quelqu'un lui ayant demandé raison de cette conduite; c'est, répondit-il, *ce que*

j'ai soin de faire dans toutes mes démarches, DE RÉSISTER A LA FOULE..... Ainsi SOCRATE a donc enseigné que quelque chose ne vaut rien quand le Peuple y donne son approbation.

A ce principe de SOCRATE, qui est très-vrai, et malheureusement que trop prouvé par l'expérience de tous les temps et par celle de notre Révolution, nous y joindrons un trait de l'histoire ancienne.

Le Peuple Athénien étant assemblé pour donner son suffrage contre ARISTIDES, sur des coquilles ou l'on avoit coutume d'écrire le nom de celui qu'on vouloit punir, un Citoyen présenta à ARISTIDE *même* une coquille et le pria d'y mettre son nom. Celui-ci, surpris, lui demanda ce qu'ARISTIDE lui avoit fait pour mériter une telle vengeance: RIEN répondit, ce Citoyen, JE NE LE CONNOIS PAS; *mais ce qui me fâche contre lui, c'est qu'il ait seul, dans Athenes, le* nom de juste. Enfin,

Enfin, pour toute conclusion, Aristide Athénien et le meilleur des Citoyens, fut condamné, par le Peuple, à la sollicitation de THÉMISTOCLE son rival *à un bannissement de dix ans*, et cela parce qu'il *avoit été honoré, à très-juste titre du surnom de juste.*

Ce n'est donc pas, dans un pareil Gouvernement, qu'on trouvera la justice et par suite le bonheur du Peuple.

Les Gouvernemens MIXTES; c'est-à dire, ceux qui sont composés d'un mélange des différens Gouvernemens, sont bien les seuls qui puissent prévenir les abus, et remédier au plus grand nombre d'inconvéniens: mais, pour cela, il faut qu'ils soient composés de manière que la balance soit toujours en équilibre, et qu'il n'y ait que la justice qui puisse la faire trébucher, et cela n'arrive certainement pas dans les Gouvernemens Mixtes que nous connoissons.

En effet, *le Gouvernement Mixte de*

la Hollande, n'étant qu'un composé ou mélange *d'Aristocratie et de Démocratie* est très-imparfait de cela seul, que deux puissances, de la même force s'entrédétruisent toujours, lorsqu'elles agissent avec la même célérité, et que si une desdites Puissances, quelle qu'elle soit, agit avec un peu plus de vitesse ou d'actions, elle l'emporte sur l'autre, quoique celle-ci ait, de son côté; le bon droit et la raison.... C'est ce qu'on vérifie tous les jours.

Le Gouvernement *Mixte, d'Angleterre et celui de Suede*, étant un Gouvernement *Monarchique dirigé par l'Aristocratie, et par la Démocratie*, ne présente pas moins de défaut : et ces défauts sont tels que le Peuple est toujours la dupe de lui-même; parce que le *Monarque* ou la *Chambre haute*, composant l'Aristocratie, qui a intérêt de le captiver, y parviennent toujours, soit en achetant les voix; soit en payant d'orateurs, soit

en employant mille autres moyens que leurs intérêts où leurs passions ne manquent pas de leur suggérer : au moyen de quoi le Peuple est toujours la partie foulée, la partie opprimée.

Quel parti prendre donc pour remédier à tant d'abus ? Le voici, celui de composer *un Gouvernement Mixte* dont la balance, où seroient pesés les différens intérêts, soit tellement juste et dans un si parfait équilibre, qu'aucune des parties intéressées, ne pensent point à la faire tomber de son côté, autrement que pour et par la main de la justice. Or voici ce Gouvernement.

Gouvernement Français Mixte, Monarchique Aristocratique et Démocratique; tempéré et guidé par la justice.

J'offre de soumettre le plan de cette Constitution à l'examen de la Convention, lorsqu'elle aura fait usage des moyens que je donne, dans mes Memoires ou Pétitions pour sauver la Patrie.

489